



Prescriptions surfaciques :
 ■ Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Données de contexte :
 ■ Bâti
 □ Parcelles cadastrales
 □ Limites communales

Tableau des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface (m ²)
BEL01	Création d'un cheminement doux	Commune	718,66
BEL02	Création d'une voie de liaison entre la route de Boyenne et l'avenue des Pins, sur une emprise de 12,5 m	Commune	2453,72
BEL03	Création d'une voie de désenclavement, à partir du chemin rural du Grouas, sur une emprise de 12,5 m	Commune	2987,43
BEL04	Élargissement du chemin des Champs du Grouas 2, sur une emprise de 12,5 m	Commune	1688,63
BEL05	Élargissement du chemin des Champs du Grouas 9, sur une emprise de 12,5 m	Commune	10374,25
BEL06	Création d'une voie de desserte entre la route de l'Auzignole et la route de Gantol, sur une emprise de 12,5 m	Commune	5372,90
BEL07	Création d'une voie de desserte entre la route de l'Auzignole et la route de Gantol, sur une emprise de 12,5 m	Commune	1618,98
BEL08	Création d'une voie de desserte entre la route de l'Auzignole et la route de Gantol, sur une emprise de 12,5 m	Commune	102,99
BEL09	Élargissement du chemin rural de la Croquette 0, sur une emprise de 12,5 m	Commune	3422,71
BEL10	Création d'un cheminement piéton/cycle dans le secteur des écoles sur 4 m	Commune	591,72
BEL11	Création d'un cheminement piéton/cycle dans le secteur des écoles sur 4 m	Commune	100,81
BEL12	Création d'une voie de désenclavement à partir de la route de Betme sur une emprise de 12,5 m, avec l'aménagement d'un traitement écouvillé	Commune	1542,74
BEL13	Aménagement de mise en valeur des terres de la zone d'activités communales de Sylvio 21	Communauté de Communes du Val de l'Eyre	3336,84
BEL14	Création d'une voie de desserte entre le site Coopérative et l'avenue des Buvières sur une emprise de 12,5 m	Commune	2734,54
BEL15	Création d'une voie de desserte interne au secteur de La Hoube à partir de la route de La Hoube, sur une emprise de 12,5 m	Commune	1720,59
BEL16	Élargissement du chemin rural n°39 quartier Champs du Houlier/Gantol 1, sur une emprise de 12,5 m	Commune	378,19
BEL17	Création d'une voie de desserte entre le chemin rural des Champs du Grouas et l'avenue d'Aléniac, sur une emprise de 12,5 m	Commune	3388,66
BEL18	Création d'un chemin rural sur la RD 914 au niveau de la sortie du chemin rural n°4	Commune	230,02
BEL19	Élargissement de voie à ambo	Commune	512,65
BEL20	Élargissement du chemin rural n°90 quartier Gantol 0, sur une emprise de 12,5 m	Commune	6203,03
BEL21	Élargissement du chemin rural n°90 quartier Gantol 0, sur une emprise de 12,5 m	Commune	6203,03



Belin-Béliet

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

**4.2 Règlement graphique
4.2.10 Emplacements réservés**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,

Echelle : 1:21 000

Habitués d'aujourd'hui - Communauté de Communes du Val de l'Eyre
 Historie - PLU de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
 Communauté de Communes du Val de l'Eyre
 Rédigé par : (Stadtia Conseil) le 21.09.2023